# Saisir la chambre de médiation – CARBILEB

Demande de renseignements

### Public concerné

Chef d’entreprise tout secteur d’activité, associé d’une société, membres d’une association…

### Tarifs

selon le montant du litige

**La médiation est un processus amiable de règlement des différends où un tiers parfaitement indépendant aide les parties à trouver elles-mêmes une solution mutuellement acceptable.**

Le recours au médiateur peut être à l’initiative d’une partie puis accord de l’autre partie ou sur décision du juge après accord des parties.

**Pour quel type de litiges ?**
Défaut de paiement ou de livraison / Litiges entre associés d’une société / Propriété intellectuelle / Différends franchiseur-franchisé / Problèmes liés à des travaux, cautions ou astreintes / Baux commerciaux / Tout autre litige civil ou commercial

**Objectifs :**

- Opter pour la médiation, solution alternative pour résoudre un différend sans rompre vos relations commerciales
- Eviter un procès long et couteux

## Le bureau

- Président : Mathieu PORLIER, membre associé CCI Pau Béarn
- Vice-présidente : Julie JACQUOT, avocate
- Secrétaire : Gaëlle GIRARDI, déléguée générale à l’UIMM Adour Atlantique
- Trésorière : Marie SOLDINI, déléguée générale au MEDEF Béarn et Soule

## Les + CCI

- Rapidité dans le traitement du litige
- Confidentialité et maintien du dialogue
- Chambre de médiation agréée par la cour d’appel de Pau en tant que médiateur judiciaire
- 25 médiateurs judiciaires

# Modalités

**Adressez votre courrier à la CARBILEB avec :**

- Les coordonnées de la partie avec laquelle vous avez un litige
- Les motifs résumés du différend
- Le montant estimé du différend
- Le mode choisi : médiation

Par voie postale : CARBILEB – 21 rue Louis Barthou – BP128 – 64001 PAU CEDEX
Par courriel : en utilisant le formulaire ci-dessus

**La CARBILEB sollicitera l'autre partie avant de mettre en place les modalités du règlement négocié.**

| Montant du litige HT | Frais dossier | Forfait* |
|---|---|---|
| De 0 à 10 000€ | 200€ | 600€ |
| De 10 000€ à 100 000€ | 200€ | 1 000€ |
| Au-delà de 100 000€ | 200€ | 1 600€ |

*somme à répartir entre les parties, équitablement ou selon leur accord